



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

26-06-2015-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 juin 2015

Le vingt six juin deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PEAN, LOQUET, POLHER et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Pouvoirs : MME PALIS a donné pouvoir à M. CLAVÉ
MME HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA
MME BERT a donné pouvoir à M.SALLEFRANQUE

Secrétaire de séance élue : Mme Audrey PEAN

OBJET : SUPPRESSION DE DEUX POSTES DANS LA CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE

Par délibération du 14 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de créer :

- un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (grade d'avancement).
- un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (grade d'avancement)

La délibération faisait état de la saisine du Comité Technique Intercommunal pour :

- la suppression, à compter du 1^{er} mai 2015 d'un emploi permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) d'adjoint technique 1^{ère} classe (grade d'origine)
- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2015 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint animation de 2^{ème} classe (grade d'origine),

Compte tenu de l'avis positif du Comité Technique Intercommunal en date du 05 mai 2015 , le maire propose au Conseil Municipal de supprimer les postes :

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2015 d'un emploi permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) d'adjoint technique 1^{ère} classe (grade d'origine),
- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2015 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint animation de 2^{ème} classe (grade d'origine),

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2015 d'un emploi permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) d'adjoint technique 1^{ère} classe (grade d'origine),
- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2015 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint animation de 2^{ème} classe (grade d'origine),

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

